Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260409-2026_DELIB23-DE

MAIRIE
De
LA ROCHE-BERNARD
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 23/2026

SEANCE DU JEUDI 9 AVRIL 2026 à 19H00

Date de convocation :	2 avril 2026	Conseillers en exercice :	14
Date d'affichage :	2 avril 2026	Conseillers présents :	12
		Conseillers votants :	14

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire

Etaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Franck PAULAY, Jérôme BOSSAY, Bertrand DOUCEY, Yves ANDRE, Mikaël LEROUX et Bruno MERIEN et Mesdames Lilia GHERBI, , Hélène PERRAUD, , Nathalie TACHET, Laura LE PAGE et Victoire DENIGOT

Étaient absentes : Mesdames Julie COLLOMBAT (donne pouvoir à Nathalie TACHET) et Virginie BLEUNVEN COSTE (donne pouvoir à Franck PAULAY)

Monsieur Jérôme BOSSAY est désigné secrétaire de séance

Vote du Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe assainissement collectif

Le Maire informe que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-14, lors de la séance du conseil au cours de laquelle le compte financier unique est débattu, le Maire qui a exécuté le budget peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Il est donc nécessaire de désigner un Président de séance.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil municipal :

DESIGNE Monsieur Jérôme BOSSAY en qualité de Président de séance pour l'approbation du compte financier unique 2025.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260409-2026_DELIB23-DE

	Compte Financier Unique 2025	
	Fonctionnement	**Investissement**
Recettes	**87 687,50 €**	**22 578,16 €**
Dépenses	**68 299,43 €**	**17 293,22 €**
Résultat exercice 2025 (hors restes à réaliser)	**19 388.07 €**	**5 284,94 €**
Résultat 2024 Excédent / déficit N-1	**182 575.58 €**	**- 2 667.26 €**
Résultat clôture 2025	**201 963.65 €**	**2 617.68 €**

Avant de passer à l'approbation des comptes et conformément à la réglementation, Monsieur Le Maire se retire de la salle du Conseil.

Monsieur Jérôme BOSSAY sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Ainsi, le Conseil Municipal est amené à :

- **PREND ACTE de la présentation faite du compte financier unique pour le budget principal de la commune tel que présenté ci-dessus ;**
- **DECIDE d'annuler les crédits ouverts et non employés ;**
- **VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus**

Pour Extrait Certifié Conforme

Le 3ème Adjoint,

Jérôme BOSSAY